



cerfa
XXXX*XX

Art. L. 841-1 et R.846-1 du code de la Sécurité sociale

Votre logement

☐ Vous êtes locataire, colocataire, sous-locataire

☐ Vous payez une participation pour votre logement (*camping, caravane, hébergement payant...*)

☐ Vous remboursez un prêt immobilier ☐ Vous êtes propriétaire et vous ne remboursez pas de prêt immobilier

☐ Vous êtes logé gratuitement chez : ☐ un parent ☐ un enfant ☐ autres

☐ Vous êtes dans un autre cas. Précisez lequel :

X xxxxxx

Date de la demande / -

Demande de Prime d'activité

Situation familiale actuelle

Vous vivez en couple

Vous vivez en couple depuis le :

☐ Mariage
 ☐ Pacs
 ☐ Vie commune sans mariage ni pacs

 Vous avez repris une vie commune depuis le :

Vous vivez seul

Vous vivez seul depuis le :

☐ Vous avez toujours vécu seul et vous êtes célibataire
 ☐ Séparé de fait*
 ☐ Divorcé
 ☐ Vous avez rompu votre vie en concubinage
 ☐ Vous êtes séparé légalement
 ☐ Veuf ou veuve

** Une séparation de fait est une séparation du couple sans intervention du juge*

Si votre situation familiale a changé au cours des 4 derniers mois, indiquez la situation précédente :

 Depuis le :

Enfants et autres personnes de moins de 25 ans vivant à votre foyer les 4 derniers mois précédant votre demande				
	Nom et prénoms	Nom et prénoms	Nom et prénoms	Nom et prénoms
Lien de parenté				
Date et lieu de naissance				
Nationalité				
Date d'arrivée au foyer				
Date de départ du foyer				
Situation actuelle				
Depuis le	/...../.....	/...../.....	/...../.....	/...../.....
Situation précédente				
Précisez la période	Du/...../.....	Du/...../.....	Du/...../.....	Du/...../.....
	Au/...../.....	Au/...../.....	Au/...../.....	Au/...../.....

Si vous ou votre conjoint, concubin, pacsé avez moins de 25 ans

! Important : si vous demandez et obtenez la Prime d'activité, vous ne serez plus compté à charge de vos parents dans le calcul de leurs droits à la Prime d'activité. Cependant, vous serez toujours considéré à charge dans le calcul de leurs droits à prestations familiales et Rsa si vous n'en percevez pas vous-même. Cette règle s'applique également à votre conjoint, concubin, pacsé si vous vivez en couple.

Vous-même

☐ oui
 ☐ non

Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)

☐ oui
 ☐ non

Vos parents perçoivent-ils du Rsa ou de la Prime d'activité ?

Si oui, Nom du parent allocataire :

Prénoms :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Organisme d'allocations familiales :

Numéro d'allocataire :

Numéro de sécurité sociale :

Ces informations seront systématiquement vérifiées par la Caf ou la MSA.

Emplacement réservé

Date de la demande

DPPA
 Page 2/7

Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)		
	Vous-même	Conjoint, concubin ou pacsé
Salarié (y compris en contrat de professionnalisation)	☐ depuis le	☐ depuis le
Apprenti	☐ depuis le	☐ depuis le
Stagiaire de la formation professionnelle	☐ depuis le	☐ depuis le
Êtes-vous rémunéré ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Si vous êtes dans l'une des situations ci-dessus, indiquez le nom et l'adresse de votre(vos) employeur(s) et/ou organisme de formation :		
Votre employeur cotise :	☐ à l'Urssaf ☐ à la MSA ☐ à la Cgss ☐ à l'étranger et vous avez le statut de détaché	☐ à l'Urssaf ☐ à la MSA ☐ à la Cgss ☐ à l'étranger et vous avez le statut de détaché
Travailleur indépendant ou employeur, y compris exploitant agricole	☐ depuis le	☐ depuis le
Indiquez où vous êtes affilié (Urssaf, MSA, Ssi*, Cgss)		
Autoentrepreneur	☐ depuis le	☐ depuis le
Conjoint d'un travailleur indépendant	☐ depuis le	☐ depuis le
Précisez si vous êtes conjoint collaborateur, salarié, associé		
Indiquez votre régime d'affiliation		
Gérant salarié	☐ depuis le	☐ depuis le
Indiquez votre régime d'affiliation		
Êtes-vous inscrit comme demandeur d'emploi ?	☐ depuis le	☐ depuis le
Si oui, précisez la date		
Êtes-vous indemnisé ? Si oui, précisez la date	☐ depuis le	☐ depuis le
Étudiant, élève (si vous êtes également salarié remplissez la ligne salarié)	☐ depuis le	☐ depuis le
Retraité, pensionné	☐ depuis le	☐ depuis le
Précisez l'organisme qui vous la verse ?		
Situation particulière (en congé maladie, maternité ou paternité, sabbatique sans solde, ou en disponibilité en détention ou hospitalisé..) Précisez laquelle	☐ depuis le	☐ depuis le
Si votre situation professionnelle a changé au cours des 4 derniers mois, indiquez la(les) situation(s) précédente(s)	 depuis le	 depuis le
Sans activité professionnelle	☐ depuis le	☐ depuis le

Demande de Prime d'activité

Si vous faites une demande en juin, indiquez les ressources perçues pour les mois de février, mars et avril.
N'indiquez pas les prestations familiales versées par la Caf ou la MSA.
Indiquez toutes les ressources réellement reçues chaque mois (par exemple, pour le mois de mars vous devez déclarer le montant de la pension alimentaire reçue en mars et le montant net social indiqué sur vos bulletins de salaire, vos relevés de pensions ou d'indemnités (maladie, chômage,...)).

Vos ressources sur 3 mois pour le calcul de vos droits à la Prime d'activité						
	Vous-même			Conjoint, concubin ou pacsé		
	1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois
Aucune ressource (pour chaque mois concerné cochez la case)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Salaires - Déclarez le montant net social de tous les salaires pour : les salariés (y compris en situation de chômage partiel) du secteur privé ou de la fonction publique ; les artistes-auteurs ; les apprentis, les personnes en contrat de professionnalisation, les assistants maternels ; les contrats aidés (Cui dont Cae et Cie) ; les rémunérations sous forme de Cesu ; les gérants salariés ; les volontaires dans les armées y compris gendarmerie ; les travailleurs en Esat ; les bénéficiaires de pécule versé par les OACAS (Emmaüs...) ou les CHRS et les élus locaux. - Déclarez le montant net perçu (y compris les rappels de salaires) pour : les bénéficiaires de bourses d'études ou de recherche imposables) et les gérants non-salariés.						
Revenus des professions non-salariées - Si vous êtes auto-entrepreneur, artiste-auteur, vendeur à domicile indépendant (VDI) ayant opté pour le régime forfitaire (micro BIC, BNC, spécial BNC, micro BA), travailleur indépendant ou non salarié agricole depuis moins de 2 ans, déclarez le montant du chiffre d'affaires après déduction fiscale applicable à l'activité.						
Indemnités paternité, maternité, adoption - Le montant net social des indemnités journalières.						
Indemnités maladie - Le montant net social des indemnités journalières "d'assurance maladie", maladie professionnelle et accident du travail.						
Stages de la formation professionnelle - Le montant net social des rémunérations de stage y compris celles payées par France Travail.						
Chômage - Le montant net social des allocations chômage versées par France Travail ou un autre organisme.						
Allocation de veuvage - Le montant net social.						
Pensions alimentaires - Pensions alimentaires reçues à l'amiable ou suite à un titre exécutoire (contribution aux charges du mariage, prestation compensatoire ...) . Précisez qui verse cette pension (parents, ex-conjoint...)						
Retraite, pension, rente - Le montant net social des allocations perçues.						

Emplacement réservé

Vos ressources sur 3 mois pour le calcul de vos droits à la Prime d'activité						
	Enfant ou personne de moins de 25 ans			Enfant ou personne de moins de 25 ans		
	1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois
Aucune ressource (pour chaque mois concerné cochez la case)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Salaires - Déclarez le montant net social de tous les salaires pour : les salariés (y compris en situation de chômage partiel) du secteur privé ou de la fonction publique ; les artistes-auteurs ; les apprentis, les personnes en contrat de professionnalisation, les assistants maternels ; les contrats aidés (Cec et Cui dont Cae et Cie) ; les rémunérations sous forme de Cesu ; les gérants salariés ; les volontaires dans les armées y compris gendarmerie ; les travailleurs en Esat ; les bénéficiaires de pécule versé par les OACAS (Emmaüs...) ou les CHRS et les élus locaux. - Déclarez le montant net perçu (y compris les rappels de salaires) pour : les bénéficiaires de bourses d'études ou de recherche imposables et les gérants non-salariés.						
Revenus des professions non-salariées - Si vous êtes auto-entrepreneur, artiste-auteur, vendeur à domicile indépendant (VDI) ayant opté pour le régime forfaitaire (micro BIC, BNC, spécial BNC, micro BA), travailleur indépendant ou non salarié agricole depuis moins de 2 ans, déclarez le montant du chiffre d'affaires après déduction fiscale applicable à l'activité.						
Indemnités paternité, maternité, adoption - Le montant net social des indemnités journalières perçues.						
Indemnités maladie - Le montant net social des indemnités journalières "d'assurance maladie", maladie professionnelle et accident du travail.						
Stages de la formation professionnelle - Le montant net social des rémunérations de stage y compris celles payées par France Travail.						
Chômage - Le montant net social des allocations chômage versées par France Travail ou un autre organisme.						
Allocation de veuvage - Le montant net social.						
Pensions alimentaires - Pensions alimentaires reçues à l'amiable ou suite à un titre exécutoire (contribution aux charges du mariage, prestation compensatoire ...). Précisez qui verse cette pension (parents, ex-conjoint...)						
Pension, rente - Le montant net social des allocations perçues.						

Emplacement réservé

Vos revenus de placement/patrimoine

Si vous avez déclaré des revenus de placement ou de patrimoine auprès des impôts, indiquez le montant imposé pour l'année N-2. Par exemple si vous faites une demande en 2025, indiquez les montants imposés pour 2023.

	Vous-même	Conjoint, concubin ou pacsé	Enfant ou personne de moins de 25 ans
Revenus fonciers (revenus de biens immobiliers), micro fonciers (après déduction de l'abattement fiscal forfaitaire).	€	€	€
Contrat épargne handicap souscrit par vous-même. Ne déclarez pas la rente-survie souscrite par votre famille en votre faveur.	€	€	€
Autres : revenus des capitaux et des valeurs mobilières (actions, obligations...) après abattement ; revenus soumis à prélèvement libératoire sans déduire le montant de l'impôt, plus-values de cession des professions non salariées ; rentes viagères à titre onéreux.	€	€	€

➔ Engagement et signature

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle de France Travail, du service des impôts et de l'Agence de services et de paiements (ASP) ; qu'à la demande de la Caf/MSA je devrai justifier de ma situation et notamment de mon activité (bulletin(s) de salaires...) et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

Fait à : Le

Signature obligatoire du demandeur ou de son représentant

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-9 et L.114-17 du Code de la Sécurité sociale - Article 441- 1 du Code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf/MSA ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/MSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L. 311-3-1 et du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre IV du Code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

Demande de Prime d'activité
 Liste des pièces justificatives

Pièces à joindre à votre demande			
Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention , vous pouvez être concerné par plusieurs rubriques. Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer. La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.			
	Vous-même	Conjoint, concubin, pacsé	Enfant/autre personne vivant au foyer
Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	Un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN)		X
Si vous attendez un enfant	La déclaration de grossesse établie par un praticien sauf si votre médecin ou vous-même l'avez déjà communiquée à votre Caf ou MSA		X
État civil			
Vous ou un membre de votre foyer êtes français ou né en France	Aucune pièce justificative d'état civil n'est à fournir		
Vous ou un membre de votre foyer êtes de nationalité étrangère et né hors de France : UE, EEE* ou Suisse	La photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour. En l'absence de ces documents, carte de ressortissant d'un État de l'UE, ou de l'EEE ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.		
Vous ou un membre de votre foyer êtes de nationalité étrangère (hors demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidaire) : autre que UE, EEE ou Suisse	La photocopie lisible du titre de séjour en cours de validité . Si votre titre est valable un an, joignez l'attestation de la préfecture indiquant que la personne est autorisée à travailler depuis 5 ans (ou à défaut ses titres de séjour couvrant cette période).		Si votre enfant/une autre personne vivant au foyer est : - âgé de moins de 18 ans de nationalité étrangère et né à l'étranger : joindre la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial OU du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention "Scientifique" OU attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention "Vie privée et familiale" attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle. - âgé de plus de 18 ans de nationalité étrangère et né à l'étranger : joindre la photocopie lisible de son titre de séjour.
Vous êtes réfugié ou apatride	La photocopie lisible du titre de séjour en cours de validité ou l'attestation de prolongation d'instruction ou le récépissé d'une demande de titre de séjour ou décision de l'Ofpra ou de la Cour nationale du droit d'asile.		la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra ou de l'attestation familiale provisoire.
Vous êtes bénéficiaire de la protection subsidaire	L'attestation de l'Ofpra accordant le bénéfice de la protection subsidaire accompagnée de l'attestation de prolongation d'instruction ou du récépissé d'une demande de titre de séjour.		

* Les pays de l'Union européenne (Ue) et de l'Espace économique européen (Eee)
 Allemagne - Autriche - Belgique - Bulgarie - Chypre - Croatie - Danemark - Espagne - Estonie - Finlande - France - Grèce - Hongrie - Irlande - Islande - Italie - Lettonie - Liechtenstein - Lituanie - Luxembourg - Malte - Norvège - Pays Bas - Pologne - Portugal - République Tchèque - Roumanie - Slovaquie - Slovénie - Suède.